

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1121**24 juillet 2002****SOMMAIRE**

Abacab Holding S.A., Luxembourg	53766	European Investment Target S.A.H., Luxembourg	53782
Alivar S.A., Luxembourg	53796	Exim Corporation S.A., Luxembourg	53791
Archand Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg.	53764	Famglas Investments S.A., Luxembourg	53796
Archand Holding, S.à r.l., Luxembourg	53763	Febra S.A., Luxembourg	53799
Aurora Investments S.A., Luxembourg	53794	Financière du Châtelain S.A., Luxembourg	53762
Aurora Investments S.A., Luxembourg	53794	Financière du Châtelain S.A., Luxembourg	53763
Aurora Investments S.A., Luxembourg	53794	Financière Eliokem, S.à r.l., Luxembourg	53788
Aurora Investments S.A., Luxembourg	53795	Innovelop, S.à r.l., Luxembourg	53803
Aurora Media Services (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	53795	Innovelop, S.à r.l., Luxembourg	53805
Aurora Media Services (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	53795	Isaias S.A., Luxembourg	53800
Aurora Media Services (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	53795	Isaias S.A., Luxembourg	53802
Aurora Media Services (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	53795	Iveco Finance Luxembourg S.A., Luxembourg ...	53764
Aurora Media Technologies S.A., Luxembourg ...	53793	Jucad S.A. Soparfi, Esch-sur-Alzette	53805
Aurora Media Technologies S.A., Luxembourg ...	53793	Klapakong S.A.H., Luxembourg	53765
Aurora Media Technologies S.A., Luxembourg ...	53793	Lux Future Lane S.A., Luxembourg	53791
Aurora Media Technologies S.A., Luxembourg ...	53793	M.O.R.E. Consulting (Management and Organisation in Real Estate) S.A., Luxembourg	53773
Autowaschstrassen Foetz, Foetz	53803	Marcom International, S.à r.l., Luxembourg	53786
Banque Safra-Luxembourg S.A., Luxembourg ...	53796	Milu S.A., Luxembourg	53806
Banque Safra-Luxembourg S.A., Luxembourg ...	53797	Milu S.A., Luxembourg	53807
Basal S.A., Luxembourg	53791	Nando's International Investments S.A., Luxem- bourg	53799
Bluejar Investments S.A., Luxembourg	53797	Nando's International Investments S.A., Luxem- bourg	53799
C.E.D., Compagnie d'Etudes et de Développement S.A., Luxembourg	53802	Orion Trading International S.A., Luxembourg ..	53791
C.E.D., Compagnie d'Etudes et de Développement S.A., Luxembourg	53802	PI Europe 4, S.à r.l., Luxembourg	53776
Cachagua Holdings S.A., Senningerberg	53767	Pyrford Holdings S.A., Luxembourg	53792
Chemtech S.A., Luxembourg	53796	SBIC Investments S.A., Luxembourg	53766
Cregem Conseil Luxembourg S.A.H., Luxem- bourg	53767	Sine Aetas Holding S.A., Luxembourg	53763
Dadens Holding S.A., Luxembourg	53792	SP Holding S.A.	53766
Dafofin One S.A., Luxembourg	53787	Standard International Holdings S.A., Luxem- bourg	53765
Dafofin One S.A., Luxembourg	53788	Standard International Holdings S.A., Luxem- bourg	53765
El Yazid, S.à r.l., Hesperange	53797	Taira Holding S.A., Luxembourg	53764
Electrical Engineering Luxembourg S.A., Luxem- bourg	53798	TEB Consolidated Holdings S.A., Munsbach	53788
Eri Bancaire S.A., Luxembourg	53791	TEB Consolidated Holdings S.A., Munsbach	53790
(L')Escalier S.A., Luxembourg	53799	Trief Corporation S.A., Luxembourg	53767
Euro Equity Holdings S.A., Luxembourg	53798	Trolux, S.à r.l., Tétange	53792
Euro Equity Holdings S.A., Luxembourg	53798	Universal Mobilcom S.A., Luxembourg	53792
Eurobridge, Sicav, Luxembourg	53808	Yoritomo Holding S.A., Luxembourg	53764

FINANCIERE DU CHATELAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.972.

L'an deux mille deux, le huit mai,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE DU CHATELAIN S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 521 du 4 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 84.972.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Béréldange, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant à Niedercorn.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Forler, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de sept millions vingt mille euros (EUR 7.020.000,00), par un apport autre qu'en numéraire, pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à sept millions cinquante et un mille euros (EUR 7.051.000,00) par la création et l'émission de 7.020 actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions vingt mille euros (EUR 7.020.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à sept millions cinquante et un mille euros (EUR 7.051.000,00), par la création et l'émission de sept mille vingt (7.020) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de, l'augmentation de capital ci-avant décidée, DARNAS B.V., avec siège social à NL- Zoetermeer, les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Intervention - souscription - libération

Est alors intervenue:

DARNAS B.V., prénommée,

ici représentée par Monsieur Jean Faber, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 avril 2002, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les sept mille vingt (7.020) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les sept mille vingt (7.020) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en la totalité du patrimoine de DARNAS B.V., prénommée.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir, Monsieur Marcel Stephany, réviseur d'entreprises, demeurant à Béréldange, en date du 6 mai 2002, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.- (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à sept millions cinquante et un mille euros (EUR 7.051.000,00), représenté par sept mille cinquante et une (7.051) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,00).

Le notaire constate qu'en vertu de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971, modifié par la loi du 3 décembre 1986, la société requiert l'exemption du droit d'apport.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber - N. Printz - R. Forler - E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, vol. 11CS, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

E. Schlessler.

(37533/239/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

FINANCIERE DU CHATELAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.972.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

E. Schlessler.

(37533/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ARCHAND HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 81.040.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 avril 2002 que:

Le gérant de la société Monsieur Leen Zevenbergen, demeurant NL-3735 Bosch en Duin, a été nommé président du conseil de gérance avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37602/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SINE AETAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.549.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2000 la décision des Administrateurs du 12 mai 1999 de coopérer Monsieur Davide Domenico Enderlin au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Anna Enderlin, Secrétaire, adresse professionnelle, Via Maderno, 10, CH-6901 Lugano;

M. Davide Enderlin, avocat, adresse professionnelle, Via Maderno, 10, CH-6901 Lugano;

M. Davide Domenico Enderlin, avocat, adresse professionnelle, Via Maderno 10, CH-6901 Lugano.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, attachée de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour SINE AETAS HOLDING S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37611/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ARCHAND CAPITAL INVESTMENTS, S.a r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

H. R. Luxembourg B 85.228.

Es geht aus dem Beschluss der Geschäftsführung der Gesellschaft vom 15. April 2002 hervor, dass der Sitz der Gesellschaft von 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg nach 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg mit Wirkung zum 15. April 2002 verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt und beim Handelsregister.

Luxembourg, den 16. Mai 2002.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37603/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

YORITOMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 35.909.

Constitué par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 240 du 8 juin 1991.

L'adresse et les qualités des administrateurs de la société YORITOMO HOLDING S.A. sont les suivants:

- Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2014 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à L-2014 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Marie-Paule Ries, avocat, demeurant à L-2014 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37604/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

TAIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 34.734.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 21 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 67 du 14 février 1991.

L'adresse et les qualités des administrateurs de la société TAIRA HOLDING S.A. sont les suivants:

- Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2014 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à L-2014 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Marie-Paule Ries, avocat, demeurant à L-2014 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37605/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

IVECO FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 20.503.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2002, les Administrateurs MM. Elie Alain Mimouni, Président, Administrateur-délégué, Franco Fenoglio, Luigi Matta et le Commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN, Réviseurs d'Entreprises, Luxembourg, ont été confirmés dans leurs fonctions respectives pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour IVECO FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37614/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.445.

Monsieur Derek Edward Cooper s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 20 mai 2002.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37608/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.445.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2002, M. Mark Edmonds, managing director, L-Luxembourg, M. Peter Metcalf, deputy chairman, L-Luxembourg, M. Simon Ridley, SBIC group finance director, SA-Johannesburg, M. Jean Bodoni, senior vice president, L-Strassen ont été nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Quentin A. F. Buckland, Director of STANDARD FUND MANAGEMENT S.A. and ex Director, TOLUX S.A., GB-London, Ian G. Gibson, Finance Director, STANDARD BANK LONDON LIMITED, GB-London, Richard Mansell-Jones, Non-Executive Director, STANDARD BANK LONDON LIMITED and Chairman, BARLOW INTERNATIONAL Plc, GB-London, J.H. Maree, banker, SA-Johannesburg, P. C. Prinsloo, banker, GB-London, Mark Edmonds, managing director, L-Luxembourg, Peter Metcalf, deputy chairman, L-Luxembourg, Simon Ridley, SBIC Group Finance Director, SA-Johannesburg, Jean Bodoni, senior vice president, L-Strassen.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(37609/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

KLAPAKONG, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 19.396.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2001 et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de LUF 8.350.000,- en EUR 206.991,09 et a été augmenté à EUR 208.750,- par incorporation d'un montant de EUR 1.758,91 à prélever sur les résultats reportés au 31 décembre 2000. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 208.750,- (deux cent huit mille sept cent cinquante euros), divisé en 8.350 (huit mille trois cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, fondé de pouvoir, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, MM. Guy Kettmann, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Albert Penacchio, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est M. Guy Baumann, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour KLAPAKONG, Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37612/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 52.318.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 69, route d'Esch, Luxembourg, est dénoncé avec effet au 17 mai 2002.
Le commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby s'est démis de ses fonctions avec effet au 17 mai 2002.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37610/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SBIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.444.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2002, M. Mark Edmonds, managing director, L-Luxembourg, M. Peter Metcalf, deputy chairman, L-Luxembourg, M. Simon Ridley, SBIC group finance director, SA-Johannesburg, M. Q.A.F. Buckland, director STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. and STANDARD FUND MANAGEMENT S.A., GB-London, M. R.M. Mansell-Jones, director STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. and STANDARD BANK LONDON LIMITED, GB-London, M. Jean Bodoni, senior vice-president, L-Strassen ont été nommés administrateurs, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

MM. J.H. Maree, banquier, SA-Johannesburg, P.C. Prinsloo, banquier, GB-Londres, I.G. Gibson, General Manager, GB-Londres, Mark Edmonds, managing director, L-Luxembourg, Peter Metcalf, deputy chairman, L-Luxembourg, Simon Ridley, SBIC group finance director, SA-Johannesburg, Q.A.F. Buckland, director STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. and STANDARD FUND MANAGEMENT S.A., GB-Londres, R.M. Mansell-Jones, director STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. and STANDARD BANK LONDON LIMITED, GB-Londres, Jean Bodoni, senior vice president, L-Strassen.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour SBIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37613/006/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ABACAB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.470.

Par décision de l'Assemblée Générale du 7 juin 2000, la décision des Administrateurs de coopter Monsieur Davide Domenico Enderlin Jr., avocat, Lugano (Suisse), au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera avec ceux de ces collègues, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

M. Davide Enderlin, avocat, adresse professionnelle: Via Maderno, 10, CH-6900 Lugano, Mme Anna Enderlin, secrétaire, adresse professionnelle: Via Maderno 10, CH-6900 Lugano et M. Davide Domenico Enderlin Jr., avocat, adresse professionnelle: Via Maderno 10, CH-6900 Lugano.

Le Commissaire aux comptes est Mme Rolande Germain, employée de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour ABACAB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(37615/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

CREGEM CONSEIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.356.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 21 mars 2002, les démissions des Administrateurs MM. André Roelants, Gilbert Van den Hende et Jean-Pierre Feltgen ont été acceptées. Il n'a pas été pourvu à leur remplacement et de ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de six à trois.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Marc Hoffmann, Président et Directeur de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Frank N. Wagener, Directeur et Membre du Comité de Direction de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et Mario Guetti, Directeur de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Pour CREGEM CONSEIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37616/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

TRIEF CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 50.162.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2002, les mandats des Administrateurs MM. Jean-Marc Janodet, Président, Jean-Yves Hémerly, Robert Hauser et Jean Bodoni ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

TRIEF CORPORATION S.A., Société Anonyme
J.-M. Janodet
Président

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37617/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

CACHAGUA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

STATUTS

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle au Senningerberg (Luxembourg).
- 2.- Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, avec adresse professionnelle au Senningerberg (Luxembourg).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CACHAGUA HOLDINGS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Senningerberg (Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anor-

males, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et marques, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières, ainsi que l'art. 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions, sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) qui sera représenté par des actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Thierry Schmit, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2.- Mademoiselle Geneviève Baué, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrument, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2007:

- 1.- Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.
- 2.- Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.
- 3.- Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2007:

Monsieur Paul Albrecht, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Follows the English version:

In the year two thousand and two, on the eighth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

- 1.- Mr Thierry Schmit, employee, with professional address at Senningerberg (Luxembourg).
- 2.- Ms. Geneviève Baué, employee, with professional address at Senningerberg (Luxembourg).

Such appearing persons have requested the undersigned notary, to draw up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of CACHAGUA HOLDINGS S.A.

Art. 2. The registered office is in Senningerberg (Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, patents and trade marks of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities, patents and trade marks, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, however within the bounds laid down by the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares, without a par value.

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at five hundred thousand euro (500,000.- EUR) to be divided into shares without a par value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday in the month of May at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first day of January and ends on the last day of December, the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2002.

The first annual general meeting shall be held in 2003.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares hereafter:

1.- Mr Thierry Schmit, prenamed, thousand five hundred and fifty shares	1,550
2.- Ms Geneviève Baué, prenamed, thousand five hundred and fifty shares	1,550
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All these shares have been fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is as now at the entire and free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand seven hundred euros.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

- 1.- Mr Thierry Schmit, employee, with professional address at L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.
- 2.- Ms Geneviève Baué, employee, with professional address at L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.
- 3.- Ms Armelle Beato, employee, with professional address at L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

Second resolution

The number of auditors is set at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

Mr Paul Albrecht, employee, with professional address at L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg (Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the same appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: T. Schmit, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2002, vol. 867, fol. 100, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mai 2002.

J.-J. Wagner.

(37621/239/352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

**M.O.R.E. CONSULTING (MANAGEMENT AND ORGANISATION IN REAL ESTATE) S.A.,
Société Anonyme**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- MAJENTEL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

2.- CLEVERDAN S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant à Rodemack (France),
en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 7 mai 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: M.O.R.E. CONSULTING (MANAGEMENT AND ORGANISATION IN REAL ESTATE) S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents,

le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes études, recherches, analyses et prestations annexes en matière immobilière ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. Elle peut notamment acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits de propriétés industrielles et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties et prêter à titre accessoire des services se rapportant à la gestion, au contrôle et à la mise en oeuvre des entreprises.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2 mai de ce chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 2 mai 2003.

Souscription et libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société MAJENTEL S.A., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- La société CLEVERDAN S.A., prédésignée, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cent quatre-vingt-dix euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Albert De Pauw, Ingénieur Civil, demeurant à B-1495 Tilly (Villers-la-Ville), rue Hanzée 19.
- 2.- Madame Thérèse De Pauw, Secrétaire de Direction, demeurant à B-1150 Bruxelles, 15, rue G.J. Martin.
- 3.- Monsieur Fabrice Stievenart, Salarié, demeurant à B-1495 Tilly (Villers-la-Ville), rue Hanzée 12 A.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Albert De Pauw, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Ripplinger, J.-J. Wagner,

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2002, vol. 867, fol. 99, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mai 2002.

J.-J. Wagner.

(37622/239/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

PI EUROPE 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-fourth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PEABODY INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTNERS, L.P., a limited partnership established and organised under the laws of the state of Delaware, having its principal office at 399, Park Avenue, 25th Floor, New York, NY 10022 (United States of America),

represented by Mr. Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney executed on April 19, 2002 in New York (United States of America).

This power of attorney, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing party hereby declares its intention to organize and establish a company limited by shares («société à responsabilité limitée») and has drawn up the following Articles of Incorporation in connection therewith:

Chapter I. Form, Object, Denomination, Duration, Registered office

Art. 1. Form. There is established a company limited by shares («société à responsabilité limitée») governed by the law of August 10th, 1915, on Commercial Companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present Articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a sole Shareholder, owner of all the Shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of Shares or the issue of new Shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Denomination. The Company will exist under the denomination of PI EUROPE 4, S.à r.l.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the Shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Manager(s).

The Manager(s) may establish subsidiaries and branches where deemed useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Capital. The capital is set at thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-) represented by five hundred and twenty (520) Shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any Share in addition to its value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may redeem, from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the Capital. The Capital may at any time be amended by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the Shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the Shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the General Meetings of the Shareholders.

If the Company has only one Shareholder, the latter exercises all powers, which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the Shareholders.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the decisions of the sole Shareholder or of the Shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole Shareholder or of any of the Shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the sole Shareholder or of the Shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of Shares. As between the Company and any Shareholder or other third party, each Share is to be treated as indivisible.

Co-owners of Shares must be represented in their dealings with the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfers of Shares. Where the Company has only one Shareholder, the sole Shareholder may transfer freely its Shares.

Where the Company has more than one Shareholder, the Shares may be transferred subject to the restrictions imposed by law.

Any costs and expenses in connection with such sale shall be borne by the selling Shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole Shareholder or any of the Shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management

Art. 13. Management. The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed as an A Manager or a B Manager for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for re-election.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

Art. 14. Powers of the Managers. Each of the A Managers individually and each of the B Managers together with an A Manager has the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole Shareholder or the Shareholders are in the competence of the Managers.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Representation of the Company. The Company is bound by the sole signature of any one A Manager and by the joint signatures of any one B Manager together with any one A Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Death, Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

It is only liable for the performance of its duties.

Chapter IV. General meetings

Art. 18. General Meeting of the Shareholders. Where the Company is composed of one sole Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the General Meeting of the Shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Where the Company is composed of more than twenty-five Shareholders, the decision of the Shareholders are taken in a General Meeting.

Where the Company is composed of more than one Shareholder and no more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the Shareholders by registered mail.

In this latter case, the Shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

No decision is validly taken, unless it is approved by Shareholders representing together more than half of the corporate capital.

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the present Articles of Incorporation or as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the Capital.

Art. 19. Decisions. The decisions of the sole Shareholder or of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the Management at the registered office of the Company.

The votes of the Shareholders and proxies are attached to the minutes.

Chapter V. Financial year - Balance-sheet - Financial and other information - Allocation of profits

Art. 20. Financial year. The Financial Year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

The first financial year begins by exception on the date of the incorporation of the Company and ends on the thirty-first day of December 2002.

Art. 21. Balance-sheet. Each year, on December 31, the accounts are closed, the Manager(s) draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole Shareholder, or as the case may be, to the General Meeting of the Shareholders for approval.

Art. 22. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the Capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the Manager(s) to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible by law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not to be Shareholders, appointed by the sole Shareholder or the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, which will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. All matters not provided for by the present Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of Shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Shares	Paid up capital (100%)
PEABODY INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTNERS, L.P. . . .	EUR 13,000.-	520	EUR 13,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand two hundred forty Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named party, in its capacity as sole Shareholder of the Company, has passed the following resolutions:

I. Resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to elect the following persons as Managers for an undetermined period:

A Managers:

1. Jeremiah W. O'Connor, Jr., Real Estate Executive, 399 Park Avenue 25th Floor, New-York, NY 10022, USA;
2. Thomas E. Quinn Jr., Real Estate Executive, 399 Park Avenue 25th Floor, New-York, NY 10022, USA;
3. Gary J. Dienst Jr., Real Estate Executive, 399 Park Avenue 25th Floor, New-York, NY 10022, USA;

B Manager:

Natina Rotolo; Real Estate Executive, 399 Park Avenue 25th Floor, New-York, NY 10022, USA.

II. The registered office of the Company shall be at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The present deed having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said party appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in the English language, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PEABODY INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTNERS, L.P., une société en commandite de droit de l'Etat du Delaware, ayant son principal établissement à 399, Park Avenue, 25th Floor, New York, NY 10022 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par M. Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 avril 2002 à New York (Etats-Unis d'Amérique)

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Le comparant déclare son intention d'organiser et de constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les Statuts ainsi qu'il suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Objet, Dénomination, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est constitué par l'Associé Unique une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société est initialement composée d'un Associé unique, propriétaire de toutes les Parts Sociales. La Société peut cependant, à n'importe quel moment, être composée de plusieurs Associés, sans que toutefois le nombre d'Associés n'excède quarante (40), par suite, notamment, de cession desdites Parts ou d'émission de Parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder de manière privée à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société existe sous la dénomination PI EUROPE 4, S.à r.l.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique ou par une résolution des Associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une décision du/des Gérant(s).

Le/les Gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, à l'endroit jugé utile.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le Capital social est fixé à treize mille Euros (EUR 13.000,-) Euros, représenté par cinq cent vingt (520) Parts Sociales d'une valeur de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

En plus du Capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Part Sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Modification du Capital social. Le Capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'Associé unique ou une résolution des Associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux Parts Sociales. Chaque Part Sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'Assemblée Générale des Associés.

Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants droit de l'Associé unique ou de l'un des Associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des Parts Sociales. Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société, des tiers et de tout Associé.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Lorsque la Société comporte un Associé unique, l'Associé unique peut librement transférer ses Parts Sociales.

Lorsque la Société comporte plus d'un Associé, les Parts Sociales peuvent être transférées sous réserve des restrictions prévues par la loi.

Tout frais et dépenses en relation avec une telle vente seront supportés par l'Associé vendeur.

Art. 11. Formalités. La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou de l'un des Associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé comme Gérant A ou Gérant B pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des Gérants. Chaque Gérant A individuellement et chaque Gérant B conjointement avec un Gérant A ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Associé Unique ou aux Associés sont de la compétence des Gérants.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Représentation de la Société. La Société est engagée par la signature individuelle de chaque Gérant A et par la signature conjointe d'un Gérant B et d'un Gérant A ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 16. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, une obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société.

Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Chapitre IV. Assemblées générales

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Lorsque la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'Assemblée Générale des Associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés sont prises lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Lorsque la Société comporte plus d'un Associé et pas plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux Associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement adoptée sans l'approbation d'Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutes résolutions dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise, en vertu des présents Statuts ou de la Loi, aux règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, doivent être approuvées par une majorité d' Associés représentant ensemble au moins trois quarts du capital social.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social.

Les pièces constatant les votes des Associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Chapitre V. Année sociale, Bilan, Informations financières et autres, Distribution

Art. 20. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

La première année sociale commence par exception à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2002.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des actifs et des passifs et établi(ssen)t le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'Associé unique ou, selon le cas, à l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 22. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du Capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'Associé unique ou, selon le cas, l'Assemblée Générale des Associés, sans préjudice du pouvoir du/des Gérant(s) de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés, selon le cas, par l'Associé unique ou par l'Assemblée Générale des Associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tous les points qui ne sont pas réglés par les présents Statuts seront déterminés en application de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été établis par le comparant préqualifié, le comparant a souscrit le nombre de Parts Sociales et entièrement libérées en espèces les montants suivants:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Capital libéré (100%)
PEABODY INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTNERS, L.P. . . .	EUR 13.000,-	520	EUR 13.000,-

La preuve de cette libération a été rapportée au notaire soussigné qui constate que les conditions posées à l'Article 183 de la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cent quarante euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé unique, agissant en lieu et place de l'Assemblée Générale, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Décide de fixer à quatre (4) le nombre des Gérants et décide également de nommer Gérants pour une durée illimitée les personnes suivantes:

Gérants A:

1. Jeremiah William O'Connor Jr., Gérant immobilier, 399 Park Avenue 25 th Floor, New-York, NY 10022, USA;
2. Thomas Edward Quinn, Gérant immobilier, 399 Park Avenue 25th Floor, New-York, NY 10022, USA;
3. Gary J. Dienst, Gérant immobilier, 399 Park Avenue 25th Floor, New-York, NY 10022, USA.

Gérant B:

Natina Rotolo; Gérant immobilier, 399 Park Avenue 25th Floor, New-York, NY 10022, USA.

Il. Le siège social est fixé à 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: T. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2002, vol. 867, fol. 81, case 11. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2002.

J.-J. Wagner.

(37624/239/358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

EUROPEAN INVESTMENT TARGET S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

STATUTS

L'an deux mille deux, le six mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- DUET FIDEI LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par son administrateur, FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir:

Maître Marie-Béatrice Wingarter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

2.- DUET NOMINEES LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par son administrateur, FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., prénommée,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir:

Maître Marie-Béatrice Wingarter De Santeul, prénommée.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de EUROPEAN INVESTMENT TARGET S.A.H.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué et du président.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille deux.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille trois.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- DUET FIDEI LTD, prénommée, cinq cents actions.	500
2.- DUET NOMINEES LTD, prénommée, cinq cents actions	500

Total: mille actions. 1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille sept cent cinquante euros (1.750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) DUET FIDEI LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),
 - b) DUET NOMINEES LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),
 - c) Monsieur Daglar Cizmeci, administrateur de sociétés, demeurant à Simitci Salih Sok. 22 Tatvil Villalari no 2, Yenikoy-Sariyer (Turquie).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire: FIDU-CONCEPT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille sept.
- 5.- Est nommé président du conseil d'administration: Monsieur Daglar Cizmeci, prénommé.
- 6.- Le siège social est établi à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and two, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

There appeared:

- 1.- DUET FIDEI LTD., a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, with registered office in Tortola (British Virgin Islands),
represented by its director FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., with registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,
represented here by one of its directors, Mrs Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, attorney at law, residing in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,
 - 2.- DUET NOMINEES LTD., a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, with registered office in Tortola (British Virgin Islands),
represented by its director FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., previously named,
represented here by Mrs Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, previously named.
- Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a holding corporation (société anonyme holding) under the name of EUROPEAN INVESTMENT TARGET S.A.H.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry out any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of 31 July 1929, on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euros (31.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the chairman of the board.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The delegate of the board and the chairman are named for the first time by the extraordinary general meeting.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday of the month of June at 10.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915, on Commercial Companies and the Law of 31 July 1929, on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and two.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and three.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- DUET FIDEI LTD., previously named, five hundred shares	500
2.- DUET NOMINEES LTD., previously named, five hundred shares	500
Total: one thousand shares	<u>1.000</u>

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euros (31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand seven hundred and fifty euros (1,750.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) DUET FIDEI LTD., a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, with registered office in Tortola (British Virgin Islands),
 - b) DUET NOMINEES LTD., a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, with registered office in Tortola (British Virgin Islands),
 - c) Mr Daglar Cizmeci, company director, residing in Simitci Salih Sok. 22 Tatvil Villalari no 2, Yenikoy-Sariyer (Turquie).
- 3) Has been appointed auditor:
FIDU-CONCEPT, S.à r.l., having its registered office in L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and seven.
- 5) Has been appointed chairman of the board: Mr Daglar Cizmeci, previously named.
- 6) The registered office of the company is established in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Wingarter de Santeul, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 11CS, fol. 95, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

E. Schlessner.

(37625/227/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

MARCOM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 63.670.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Bonnevoie, en date du 24 mars 1998, publié au Mémorial C, n^o 432 du 15 juin 1998.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARCOM INTERNATIONAL, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(37636/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

DAFOFIN ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.978.

L'an deux mille deux, le sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DAFOFIN ONE S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 77.978, constituée suivant acte de scission reçu le 18 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 8657 (numéro 181) de 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrizio Ausilio, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Stegen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.800 (deux mille huit cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Création de deux catégories d'administrateurs et modification afférente de l'article 10, paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un Conseil composé au moins de trois administrateurs, divisé en deux catégories: catégorie A et catégorie B.»

2.- Modification de l'article 11 des statuts en y insérant un nouveau paragraphe 4, lequel aura la teneur suivante:

«A défaut d'unanimité lors d'une réunion du Conseil d'administration, constatée par le Président du Conseil, les administrateurs de catégorie B doivent s'abstenir de tout vote.»

3.- Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature collective à trois des administrateurs de catégorie A.»

4.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs et de modifier par conséquent l'article 10, paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un Conseil composé au moins de trois administrateurs, divisé en deux catégories: catégorie A et catégorie B.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts en y insérant un nouveau paragraphe 4, lequel aura la teneur suivante:

«A défaut d'unanimité lors d'une réunion du Conseil d'administration, constatée par le Président du Conseil, les administrateurs de catégorie B doivent s'abstenir de tout vote.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature collective à trois des administrateurs de catégorie A.»

Quatrième résolution

Suite au décès de Monsieur Luca Fossati, administrateur et Président du Conseil d'administration, et conformément à ses dernières volontés testamentaires, l'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Madame Patrizia Montagni, administrateur de sociétés, Veuve de Monsieur Luca Fossati, demeurant à Rougemont (Suisse), président;

- Monsieur Nicola Biase, administrateur de sociétés, demeurant à Ridgewood/Jersey (USA);

- Madame Rita Ciniselli-Mazzoleni, administrateur de sociétés, demeurant à Melide (Suisse).

Leur mandat se terminera avec celui des autres administrateurs en fonction à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de nommer:

Administrateurs de catégorie A:

- Madame Patrizia Montagni;

- Monsieur Donato Cortesi;

- Monsieur Piero Carlo Rossi;

- Monsieur Nicola Biase;

- Madame Rita Ciniselli-Mazzoleni.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Bruno Beernaerts;

- Monsieur David De Marco.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Beernaerts, P. Ausilio, D. De Marco, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 135S, fol. 34, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37632/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

DAFOFIN ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.978.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

(37633/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

FINANCIERE ELIOKEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

(37631/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

TEB CONSOLIDATED HOLDINGS, Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 71.968.

In the year two thousand two, on the second of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité, trade register Luxembourg section B number 71.968, incorporated by deed dated on the 8th of October 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 1999, page 45423.

The meeting is presided by Mr. Francis Zeler, employee, residing at Rosière la Petite, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mrs. Christèle Alexandre, jurist, residing at Marly, France.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Linda Korpel, jurist, residing at Metz, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the ten thousand (10,000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the Company's share capital by an amount of USD 800,000- (eight hundred thousand US Dollars) by the issue of 8,000 (eight thousand) new shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred US Dollars) each, in order to raise it from its present amount of USD 1,000,000.- (one million US Dollars) up to USD 1,800,000.- (one million eight hundred thousand US Dollars) represented by 18,000 (eighteen thousand) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred US Dollars) each.

2. Subscription and full payment in cash of the 8,000 (eight thousand) new shares by TEB MALI YATIRIMLAR A.S.;

3. Subsequent amendments of Article 5, first paragraph of the Company's by-laws which henceforth will read as follows Article 5, first paragraph:

«The subscribed capital of the company is fixed at one million eight hundred thousand US Dollars (USD 1,800,000.-) divided into eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

4. Resignation as category A director of Mr. Cihat Madanoglu and discharge to be granted for his mandate.

5. Appointment as category A director of Mrs. Ayse Asardag and determination of the duration of her mandate;

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of USD 800,000.- (eight hundred thousand US Dollars) by the issue of 8,000 (eight thousand) new shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred US Dollars) each, in order to raise it from its present amount of USD 1,000,000.- (one million US Dollars) up to USD 1,800,000.- (one million eight hundred thousand US Dollars) represented by 18,000 (eighteen thousand) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred US Dollars) each.

Second resolution

The meeting, after having stated that the minority shareholder waived to his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 8,000 new shares:

TEB MALI YATIRIMLAR A.S., a company organised under the law of Turkey, having its registered office at Findikli, Meclis-I Mebusan Cas. No 141, Kat:3, Beyoglllu-Istanbul, Turkey;

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon TEB MALI YATIRIMLAR A.S., prenamed, represented by Mr. Francis Zeler, prenamed, by virtue of a proxy established on April 16, 2002;

declared to subscribe to the 8,000 new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 800,000.- (eight hundred thousand US Dollars) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«Art. 5. First paragraph.

The subscribed capital of the company is fixed at one million eight hundred thousand US Dollars (USD 1,800,000.-), divided into eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.»

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr. Cihat Madanoglu as category A Director. Discharge is granted to the resigning director for his mandate with immediate effect. The meeting decides to replace him by Mrs. Ayse Asardag, Chartered Accountant, residing at Fenerli Hristo Sk, Cevre Sitesi, 15/C Blok, D9, Akatlar 80630, Istanbul, Turkey. She will continue the mandate of her predecessor.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twelve thousand euros. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le deux mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, R. C. Luxembourg section B numéro 71.968, constituée suivant acte reçu le 8 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de 1999, page 45423.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosière la Petite, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christèle Alexandre, juriste, demeurant à Marly, France.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Linda Korpel, juriste, demeurant à Metz, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital de la société d'un montant de USD 800.000.- (huit cent mille dollars des Etats-Unis) par l'émission de 8.000 (huit mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 100.- (cent dollars des Etats-Unis) chacune, afin de le porter de son montant actuel de USD 1.000.000.- (un million de dollars des Etats-Unis) à USD

1.800.000,- (un million huit cent mille dollars des Etats-Unis) représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.

2.- Souscription et paiement intégral en numéraire des 8.000 (huit mille) actions nouvelles par TEB MALI YATIRIMIAR A.S.

3.- Modification subséquente de l'article cinq, premier alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital social de la société est fixé à un million huit cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.800.000,-) divisé en dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.»

4.- Démission en tant qu'administrateur de catégorie A de Monsieur Cihat Madanoglu et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat.

5.- Nomination en tant qu'administrateur de catégorie A de Madame Ayse Asardag et détermination de la durée de son mandat.

6.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de USD 800.000,- (huit cent mille dollars des Etats-Unis) par l'émission de 8.000 (huit mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats Unis) chacune, afin de le porter de son montant actuel de USD 1.000.000,- (un million de dollars des Etats-Unis) à USD 1.800.000,- (un million huit cent mille dollars des Etats-Unis) représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire, a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des huit mille actions nouvelles: TEB MALI YATIRIMLAR A.S., société de droit turc, ayant son siège social à Findikli, Meclis-I Mebusan Cas. No 141, Kat:3, Beyoglllu-Istanbul, Turquie.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite TEB MALI YATIRIMLAR A.S., prénommée, représentée par Monsieur Francis Zeler, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 avril 2002;

a déclaré souscrire aux huit mille (8.000) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 800.000,- (huit cent mille dollars des Etats-Unis), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital social de la société est fixé à un million huit cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.800.000,-) divisé en dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Cihat Madanoglu de son mandat d'administrateur de catégorie A. Décharge entière et définitive de son mandat lui est accordée à compter de ce jour. L'assemblée décide de le remplacer par Madame Ayse Asardag, comptable, demeurant à Fenerli Hristo Sk, Cevre Sitesi, 1S/C Blok, D9, Akatiar 80630, Istanbul, Turquie, qui continuera le mandat de son prédécesseur.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Munsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Zeler, C. Alexandre, L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2002, vol. 135S, fol. 32, case 12. – Reçu 8.807,66 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37634/211/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

TEB CONSOLIDATED HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 71.968.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002. (37635/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

BASAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 76.528.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002. Signature.
(37639/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

LUX FUTURE LANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 5, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 59.190.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002. Signature.
(37640/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ORION TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 5, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 82.121.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002. Signature.
(37641/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

EXIM CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 5, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 59.179.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002. Signature.
(37642/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ERI BANCAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.912.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 8 avril 2002 que:

1. L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable lors l'assemblée qui statuera sur les comptes 2001:

Madame Monika Jordi-Assaraf,

Monsieur Marc Assaraf,

Madame Régine Berdon.

2. L'assemblée a renouvelé le mandat de révision confié à DELOITTE & TOUCHE S.A. pour un terme d'une année.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 87, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37645/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

DADENS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 30.639.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DADENS HOLDING S.A.

Signature

(37638/686/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

TROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3786 Tétange, 1, rue Pierre Schiltz.
R. C. Luxembourg B 60.311.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2002, vol. 323, fol. 13, case 4/1, vol. 323, fol. 13, case 4/2, vol. 323, fol. 13, case 4/3, vol. 323, fol. 13, case 4/4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2002.

Signatures.

(37643/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

UNIVERSAL MOBILCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 52, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 77.918.

Résolution

Les soussignés:

La société KADOURI 26 S.A.H., représentée par M. Johnny Mouly, et M. Johnny Mouly seuls actionnaires de la société UNIVERSAL MOBILCOM S.A.;

Première résolution

décident de révoquer le mandat d'administrateur-délégué avec effet immédiat de:

a) La société EUROPEAN BROKERS AND SERVICES S.A., avec siège social au 52, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

b) La société KADOURI 26 S.A.H., avec siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Deuxième résolution

Ils décident de nommer comme nouvel administrateur:

a) M. Damien Conte, demeurant au 10, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

b) M. Davis Oh, demeurant au 4, rue Labie à F-75 Paris 17^{ème}.

Troisième résolution

Le nouveau Conseil d'Administration se compose de:

a) M. Johnny Mouly, demeurant au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

b) M. Damien Conte, demeurant au 10, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

c) M. David Oh, demeurant au 4, rue Labie à F-75 Paris 17^{ème}.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37644/761/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

PYRFORD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 26.534.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37665/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AURORA MEDIA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 65.780.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 11 avril 2001 que:

1. L'assemblée a ratifié la cooptation par le conseil d'administration qui s'est tenu en date du 11 avril 2001 de Monsieur Michael Kingdon, administrateur de société, demeurant à Bad Homburg, Allemagne, au poste d'administrateur de la société;

2. L'assemblée a réélu au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2001:

- Monsieur Jeffrey C. Jackson, Monsieur Karl-Friederich Triebold et Monsieur Michael Kingdon.

3. L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2001:

- ARTHUR ANDERSEN, réviseur d'entreprises, établi et ayant leur siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37648/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AURORA MEDIA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 65.780.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 27 octobre 2000 que:

1. L'assemblée a réélu au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2000:

- Monsieur Jeffrey C. Jackson, Monsieur Karl-Friederich Triebold et Monsieur Koen De Vleeschauwer.

2. L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2000:

- ARTHUR ANDERSEN, réviseur d'entreprise, établi et ayant leur siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37649/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AURORA MEDIA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 65.780.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(37653/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AURORA MEDIA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 65.780.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(37654/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AURORA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R. C. Luxembourg B 55.800.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 11 avril 2001 que:

1. L'assemblée a ratifié la cooptation par le conseil d'administration qui s'est tenue en date du 11 avril 2001 de Monsieur Michael Kingdon, administrateur de société, demeurant à Bad Homburg, Allemagne, au poste d'administrateur de la société;

2. L'assemblée a réélu au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2001:

- Monsieur Jeffrey C. Jackson, Monsieur Karl-Friederich Triebold et Monsieur Michael Kingdon.

3. L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2001:

- ARTHUR ANDERSEN, réviseur d'entreprises, établi et ayant leur siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37651/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AURORA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R. C. Luxembourg B 55.800.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 28 avril 2000 que:

1. L'assemblée a réélu au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2000:

- Monsieur Jeffrey C. Jackson, Monsieur Paul Helminger et Monsieur Stephen Chatfield.

2. L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2000:

- PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, établi et ayant leur siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37652/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AURORA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R. C. Luxembourg B 55.800.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(37657/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AURORA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 55.800.

—
Le bilan au décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(37658/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AURORA MEDIA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 68.867.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 2 avril 2001 que:

1. L'assemblée a ratifié la cooptation par le conseil d'administration qui s'est tenu en date du 21 mars 2001 de Monsieur Michael Kingdon, administrateur de société, demeurant à Bad Homburg, Allemagne, au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2001;

2. L'assemblée a réélu au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2001:

- Monsieur Jeffrey C. Jackson et Monsieur Charles Dondelinger.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37650/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AURORA MEDIA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 68.867.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(37655/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AURORA MEDIA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 68.867.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 19, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(37656/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ALIVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 75.016.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 11 avril 2002 que:
- Monsieur Patrick Vevey est révoqué de son poste d'administrateur avec effet immédiat,
- L'assemblée élit en son remplacement Mademoiselle Catherine Maring, ingénieur, demeurant à Carling/Moselle, 87, rue de Creutzwald, France,
jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37647/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

FAMGLAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 73.997.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 mai 2002
- la délibération sur les comptes au 31 décembre 2001 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37659/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

CHEMTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, rue Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 56.065.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 569, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-délégué

(37672/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.133.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

J. A. Kininsberg / A. G. Bernardo

Managing Director / Deputy Managing Director

(37673/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.133.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 mai 2002 que:

1. Le rapport du conseil d'administration est approuvé;
2. Les comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2001 sont approuvés;
3. Les résultats sont affectés comme suit:

Allocation à la réserve légale	0 CHF
Allocation aux autres réserves	28.985.000 CHF
Profit reporté	1.662 CHF

4. Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2001 sont approuvés;
5. Décharge est accordée aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice de leurs fonctions arrêté au 31 décembre 2001;
6. Sont nommés administrateurs en fonctions pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2003:

Messieurs Joseph Y. Safra
Moise Y. Safra
Carlos Alberto Vieira
Jorge A. Kininsberg

7. Est nommé à la fonction de réviseur la S.à r.l. DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37674/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

BLUEJAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 73.987.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du mardi 30 avril 2002 tenue extraordinairement en date du 2 mai 2002

- la délibération sur les comptes au 31 décembre 2001 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée;
- la démission de M. Bertram Lubner est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37660/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

EL YAZID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5886 Hesperange, 428, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 71.753.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, vol. 568, fol. 1, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le Gérant

(37677/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

EURO EQUITY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 26.121.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
de la société lors de sa réunion du 22 avril 2002*

- Les comptes annuels au 31 décembre 2001 sont approuvés à l'unanimité.
- Le dividende brut de 30,- USD par action versé le 9 novembre 2001 est approuvé et est ratifié. Un dividende final de 10,- EUR par action à distribuer le 29 avril 2002 est approuvé à l'unanimité.
- Le solde net du profit au 31 décembre 2001 est reporté à nouveau.
- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 2001.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire de l'an 2003, à savoir:

Administrateurs:

- M. Robert M. Cowper, directeur de sociétés, domicilié au 24, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco.
- M. William F. Payne, directeur de sociétés, domicilié au 24, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco.
- M. Anthony D. Field, directeur de sociétés, domicilié au 24, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco.

Commissaire aux Comptes:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37662/631/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

EURO EQUITY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 26.121.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37666/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ELECTRICAL ENGINEERING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2002 à Luxembourg
Première résolution

L'assemblée a révoqué et déchargé:

- a) Mlle Hélène Vervloet de sa fonction d'Administrateur.
- b) Monsieur Carlos Marques de sa fonction d'Administrateur.

Deuxième résolution

A été nommé administrateur:

La société BRIDGES MARKS & PARTNERS LTD ayant son siège social à NW7 3TB Londres, Athene House The Broadway Mill Hill (Royaume-Uni); son mandat prendra fin en 2008.

Troisième résolution

A été nommé administrateur-délégué Monsieur Eduardo Vespa, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, avec le pouvoir d'engager par la Société par sa seule signature; son mandat prendra fin en 2008.

Luxembourg, le 15 avril 2002.

Pour extrait conforme

HEDGE FINANCIAL LTD / MC CONSULTING, S.à r.l.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 49, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37675/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 60.648.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires de la société en date du 9 novembre 2000*

- la délibération sur les comptes annuels au 28 février 2000 est reportée à une date ultérieure.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37663/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 60.648.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 novembre 1999,

- la délibération sur les comptes annuels au 28 février 1999 est reportée à une date ultérieure,
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37664/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

L'ESCALIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.627.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 février 2002 que Monsieur Georges Poulides, demeurant à Chalet Intermezzo, Montana (Suisse), a été coopté administrateur avec effet au 28 février 2002 en remplacement de Bruno Beernaerts démissionnaire.

Monsieur Georges Poulides terminera le mandat de son prédécesseur.

La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 45, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37667/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

FEBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.245.

—
Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition.

(37680/635/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ISAIAS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 65.538.

In the year two thousand and two, on the tenth of May.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation established in Luxembourg under the denomination of ISAIAS S.A., R. C. B Number 65.538, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 21, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 735 of October 12, 1998.

The meeting begins at two thirty, Mrs Séverine Michel, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a formerly par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, representing the formerly entire capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Deletion of the par value of the shares and fixation of the share capital at EUR 30,986.69 divided into 1,250 shares without par value.

2.- Increase of the corporate capital by EUR 13.31 to bring it to EUR 31,000.- without issue of new shares and payment in cash.

3.- Fixation of the par value of the shares at EUR 25.- by corresponding reduction of the number of shares from 1,250 to 1,240.

4.- Subsequent amendment of article 3 of the Articles of Incorporation.

5.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The par value of the shares is deleted and the share capital is henceforth expressed in euro, so that it is fixed at thirty thousand nine hundred and eighty-six euro sixty-nine cent (EUR 30,986.69) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without par value.

Second resolution

The share capital is increased by thirteen euro thirty-one cent (13.31), so as to bring it from its present amount of thirty thousand nine hundred and eighty-six euro sixty-nine cent (EUR 30,986.69) to thirty-one thousand (31,000.-) euro without issue of new shares.

The amount of thirteen euro thirty-one cent (13.31) has been entirely paid up in cash by the present shareholders in the proportion of their participation in the capital as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The par value of the shares is fixed at twenty-five (25.-) euro with correlative reduction of the number of the shares from one thousand two hundred and fifty (1,250) to one thousand two hundred and forty (1,240).

The Board of Directors is instructed to distribute the one thousand two hundred and forty (1,240) precited shares in the proportion of the respective participations of the shareholders.

Fourth resolution

As a consequence of the three preceding resolutions article 3 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand (EUR 31,000.-) euro divided into one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euro each.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ISAIAS S.A., R. C. B Numéro 65.538, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 21 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 735 du 12 octobre 1998.

La séance est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Madame Séverine Michel, employée privée, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune représentant l'intégralité du capital social antérieur d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions et fixation du capital social à EUR 30.986,69 divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 euros pour le porter à 31.000,- euros sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à 25,- euros avec diminution correspondante du nombre des actions de 1.250 à 1.240.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69) à trente et un mille (31.000,-) euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de treize euros trente et un cents (13,31) a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à vingt-cinq (25,-) euros avec diminution correspondante du nombre des actions de mille deux cent cinquante (1.250) à mille deux cent quarante (1.240).

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des mille deux cent quarante (1.240) actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Quatrième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Michel, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 12CS, fol. 66, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37744/230/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ISAIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 65.538.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 554 du 10 mai 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37745/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

C.E.D., COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 48.485.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 10 février 2000
tenue au siège social de la société*

Résolutions

Sont nommés Administrateurs pour une durée de 6 ans:

M. Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à Luxembourg.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 55, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37696/536/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

C.E.D., COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 48.485.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2002
tenue au siège social de la société*

Résolutions

L'assemblée décide de convertir le capital social en EUR et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, de sorte que le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize cents (EUR 123.946,76) et ceci à partir de l'exercice 2002.

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

La mention

«Le capital social est fixé à cinq millions de francs (LUF 5.000.000) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000) chacune.»

est remplacée par

«Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (EUR 123.946,76) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle située au 4, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 55, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37697/536/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

AUTOWASCHSTRASSEN FOETZ, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

H. R. Luxemburg B 12.566.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundzwei, den dreizehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Die Kommanditgesellschaft PAUL WAGNER KG, mit Sitz in D-61250 Usingen, Beethovenstrasse 30, hier vertreten durch Herrn Paul Wagner, im Ruhestand, wohnhaft in D-61250 Usingen, Beethovenstrasse 30, handelnd in seiner Eigenschaft als alleinzeichnungsberechtigter Komplementär,

2) Frau Carol Jay Wagner-Kinross, im Ruhestand, wohnhaft in D-61250 Usingen, Beethovenstrasse 30,

Welche Komparenten, vertreten wie vorgenannt, ersuchten den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- Die Komparenten sind die alleinigen Anteilsinhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AUTOWASCHSTRASSEN FOETZ, nachstehend die «Gesellschaft», R.C. B Nr 12.566, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Maître Frank Baden, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 20. November 1974, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 7 vom 15. Januar 1975.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und letztmals gemäss Urkunde, aufgenommen durch denselben Notar, am 16. Januar 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 213 vom 27. April 1996.

- Das Gesellschaftskapital war vormals auf fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) festgesetzt und beträgt augenblicklich, ausgedrückt in Euro, zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je vierundzwanzig Euro und neunundsiebzig Cent (EUR 24,79).

- Frau Carol Jay Wagner-Kinross, vorgenannt, tritt alle ihre sieben (7) Anteile an der Gesellschaft an die Kommanditgesellschaft PAUL WAGNER KG, vertreten wie vorgenannt und dies annehmend, ab zu einem Gesamtpreis von einhundertfünfundsechzig Euro (EUR 175,-), worüber Quittung.

- Die Kommanditgesellschaft PAUL WAGNER KG, vertreten wie vorgenannt, welche somit alleinige Anteilshaberin der Gesellschaft geworden ist, erklärt hiermit ausdrücklich die Auflösung der Gesellschaft mit Wirkung vom 30. April 2002 vorzunehmen.

- Die alleinige Anteilsinhaberin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Die alleinige Anteilsinhaberin erklärt, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als alleinige Anteilsinhaberin getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

- Die alleinige Anteilsinhaberin erteilt dem Geschäftsführer der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in D-61250 Usingen, Beethovenstrasse 30, aufbewahrt.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AUTOWASCHSTRASSEN FOETZ festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorherstehenden an die Komparenten, haben dieselben, durch ihren Bevollmächtigten, mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Wagner, C. J. Wagner-Kinross, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 36, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37746/230/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

INNOVELOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 74.758.

In the year two thousand and two, on the tenth of May.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Peter Nordström, management consultant, residing in 27C Charles Street, SW13ONZ, London,

here represented by Mrs Séverine Michel, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Monaco, on May 7, 2002,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of INNOVELOP, S.à r.l., R. C. B Number 74.758, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg in replacement of the undersigned notary dated March 13, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 462 of June 30, 2000.

- The company's capital was set at five hundred thousand (500,000.-) francs represented by five hundred (500) common shares of a formerly par value of one thousand (1,000.-) francs each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1.- Fixation of the share capital at EUR 12,394.67.

2.- Increase of the corporate capital of the company by EUR 105.33 to bring it from its present amount of EUR 12,394.67 to EUR 12,500.- without issue of new shares.

3.- Payment in cash.

4.- Fixation of the par value of the shares at 25.- euros.

5.- Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation.

6.- Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The share capital is henceforth expressed in euro, so that it is fixed at 12,394.67 euro.

Second resolution

The corporate capital of the company is increased by one hundred and five euro thirty-three cents (105.33) to bring it from its present amount of twelve thousand three hundred and ninety-four euro sixty-seven cent (12,394.67) to twelve thousand five hundred (12,500.-) euro without issue of new shares.

The amount of one hundred and five euro thirty-three cent (105.33) has been entirely paid up in cash by the sole shareholder as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The par value of the shares is fixed at 25.- euros.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Peter Nordström, «management consultant», demeurant à 27C, Charles Street, SW13ONZ, Londres, ici représenté par Madame Séverine Michel, employée privée, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Monaco, le 7 mai 2002.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de INNOVELOP, S.à r.l., R. C. B numéro 74.758, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement du notaire instrumentaire en date du 13 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 462 du 30 juin 2000.

- Le capital social de cette société était fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires antérieurement d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Fixation du capital social à EUR 12.394,67.
- 2.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel converti de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- sans émission de parts sociales nouvelles.
- 3.- Libération en espèces.
- 4.- Fixation de la valeur nominale des parts sociales à 25,- euros.
- 5.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.
- 6.- Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à 12.394,67 euros.

Deuxième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de cent cinq euros trente-trois cents (105,33) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (12.394,67) à douze mille cinq cents (12.500,-) euros sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq euros trente-trois cents (105,33) a été entièrement libéré en espèces par le seul associé, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des parts sociales est fixée à 25,- euros.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6, premier alinéa des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 12CS, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37742/230/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

INNOVELOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 74.758.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 558 du 10 mai 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(37743/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

JUCAD S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 72.098.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée du 30 août 2001 à la société JUCAD S.A. SOPARFI, que Madame M. Maurer a démissionné en qualité d'administrateur de la société.

Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2001.

M. Maurer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 94, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37681/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

MILU S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.764.

L'an deux mille deux, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MILU S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le n° 53.764.

Ladite société a été constituée en vertu d'un acte reçu par-devant le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, le 24 janvier 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 9.366.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 5 avril 2002, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sophie Jacquet, employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du Liquidateur.
2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation.
3. Divers.

III.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le liquidateur, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. établie à Luxembourg, 11, boulevard de la Foire, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur, CONFIDENTIA FIDUCIAIRE, S.à r.l., établie à Luxembourg.

Le Commissaire-Vérificateur devra déposer son rapport le plus rapidement possible.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix des présents.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, Ch. Velle, S. Jacquet, Ch. Doerner

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 133S, fol. 21, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

J. Delvaux.

(37753/208/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

MILU S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.764.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MILU S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 53.764.

Ladite société a été constituée en vertu d'un acte reçu par-devant le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, le 24 janvier 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 9.366.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 5 avril 2002, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sophie Jacquet, employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la société.
3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
5. Divers.

III.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

CONFIDENTIA FIDUCIAIRE, S.à r.l., établie à Luxembourg, nommée commissaire-vérificateur, à fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future, aux administrateurs et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société MILU S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore provisionnés dans les états financiers de liquidation.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, Ch. Velle, S. Jacquet, Ch. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 135S, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

J. Delvaux.

(37754/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

EUROBRIDGE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.206.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 29 avril 2002 à Luxembourg

Résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Alex Schmitt en tant qu'administrateur, avec effet au 29 avril 2002 et décide de nommer Monsieur Luigi Emanuele Glarey pour le remplacer. Par ailleurs, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Claude Deschenaux en tant que Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Bruno Agostini qui en devient le Vice-Président et de nommer Monsieur Marco Ratti en tant qu'administrateur. Toutes ces nominations sont sujettes à l'approbation de la CSSF. Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs restants et du Réviseur d'entreprises pour la période expirant à l'assemblée générale clôturant l'exercice 2002. Le poste de secrétaire a été attribué à Monsieur Raffaele Manfredi Selvaggi. Dès lors, le bureau sera composé comme suit:

- MM. Claude Deschenaux, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président,
Bruno Agostini, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Vice-Président,
Mario Iacopini, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur,
Luigi Emanuele Glarey, NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT S.p.A., Foro Buonaparte 35, I-20121 Milano, Administrateur,
Enrico Maiocchi, NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT S.G.R. S.p.A., Foro Buonaparte 35, I-20121 Milano, Administrateur,
Marco Ratti, NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT S.p.A., Foro Buonaparte 35, I-20121 Milano, Administrateur,
Victor Massiah, IntesaBci S.p.A., Piazza Paolo Ferrari 10, I-20121 Milano, Administrateur,
Raffaele Manfredi Selvaggi, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Secrétaire.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., B. P. 780, L-2017 Luxembourg.

Pour extrait conforme

EUROBRIDGE, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 83, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37683/024/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.